

## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS**

### **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

#### **ETAIENT PRESENTS :**

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Catherine VULLIEZ, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN et Dominique HALLOT.

#### **ETAIENT EXCUSES et AYANT DONNE PROCURATION :**

Catherine CULLAZ (procuration à Rébecca VERMANT), Kévin DELALE (procuration à André JORDAN), Laurent MUDRY (procuration à Vincent FREMONT), François MITHIEUX (procuration au Maire) et Françoise JOCHUM

#### **ETAIENT ABSENTS :**

Yves DELALE et Sophie COTTET.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Sylviane COTTET DUMOULIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2024 est approuvé par les élus.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Nouvelle dénomination d'une impasse au « Clos de l'Abbaye »
- Périscolaire – création d'un poste d'accroissement temporaire d'activités
- Renfort saisonnier aux services techniques
- Renouvellement du contrat de sponsoring avec Caitlin MCFARLANE
- Renouvellement de l'adhésion à l'ADIL 74
- Avis sur le plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire Dranses et Est lémanique
- Déploiement de la fibre optique dans les alpages (Fours et Fouyet)
- Vote des subventions aux associations
- Remplacement du chalet de la patinoire
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Décision modificative n°2 du budget eau et assainissement
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

#### **NOUVELLE DENOMINATION D'UNE IMPASSE AU CLOS DE L'ABBAYE**

Le Maire présente un plan cadastral de cette nouvelle impasse qui dessert 3 lots à bâtir et donne sur la Route de l'Abbaye. Il confirme que cette impasse doit être nommé par le Conseil municipal.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus votent pour l'appellation « impasse du Clos de l'Abbaye ».

#### **PERISCOLAIRE – CREATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, du Comité scolaire, jeunesse et sports.

Sylviane COTTET DUMOULIN informe les élus du départ de Murielle MICHAUD en juillet prochain. Après 2 contrats successifs, Murielle MICHAUD a fait part de son souhait de ne pas renouveler pour une année scolaire supplémentaire. Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que Murielle avait un très bon contact avec les enfants qui vont la regretter et qu'elle donnait toute satisfaction dans son travail. Les élus regrettent son départ mais comprennent qu'elle souhaite avoir une autre activité.

Sylviane COTTET DUMOULIN présente une proposition de poste à 17h par semaine d'école et 7h par semaine de petites vacances ; pour la restauration scolaire, le ménage de l'école primaire, le ménage de la STEP, des services techniques et des communs des logements route des Grandes Alpes. Il sera possible d'ajouter des heures complémentaires de ménage, notamment à la salle communale 2 allée du plan d'Avoz.

Le Comité scolaire aurait aimé avoir un poste avec plus d'heures pour être plus attractif. Sylviane COTTET DUMOULIN propose de diffuser l'annonce dès à présent pour pouvoir anticiper en cas de difficultés de recrutement.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus votent la création d'un poste d'accroissement d'activités pour l'année scolaire 2024/2025 selon le temps de travail présenté ci-dessus.

### **RENFORT SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire propose aux élus d'embaucher un saisonnier pour les mois de juin, juillet, août selon les mêmes conditions d'embauche que les autres saisonniers.

Il confirme l'arrivée en stage de Théau FRISTOT du 6 mai au 5 juillet prochain ; il est en formation CAPA jardinier paysagiste à la MFR de Ventavon et habite dans la Commune. Les élus rappellent que les jeunes rencontrent souvent des difficultés pour trouver des stages et qu'il est important de leur donner leur chance.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus valident l'embauche d'un renfort saisonnier pour les 3 mois d'été.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SPONSORING AVEC CAITLIN MCFARLANE**

Le Maire rappelle que la Commune soutient Caitlin McFarlane depuis 2 saisons d'hiver. Il ajoute que Caitlin souhaite venir rencontrer les élus du Conseil.

Il présente ces résultats de cette saison d'hiver 2023/2024 :

- 48<sup>ème</sup> mondiale en Géant et 53<sup>ème</sup> mondiale en Slalom.
- 6 podiums en FIS ; 1<sup>ère</sup> à la FIS de LEVI en Finlande et Vice-Championne de France de Slalom senior.
- 11 départs en coupe du monde dont 3 où elle a été qualifiée pour la 2<sup>ème</sup> manche.

Le Maire propose 2 nouveaux contrats de partenariats pour les 2 prochaines saisons. Au vu des progrès de Caitlin McFarlane, les élus veulent renouveler un partenariat. C'est une belle publicité pour Saint Jean d'Aulps et il convient de soutenir les jeunes sportifs dans leur parcours.

Le Maire présente les 2 contrats qui prévoient une rémunération fixe par saison, soit de 8 000 €, soit de 10 000€ et une part variable en fonction des résultats ; celle-ci est plus élevée quand la part fixe est basse et inversement. Le Maire confirme que dans les 2 cas, un plafond annuel de 20 000€ est spécifié dans le contrat.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus retiennent le contrat de partenariat avec une part fixe par saison de 10 000€ et la part variable aux résultats correspondantes.

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ADIL 74**

Le Maire rappelle que la Commune doit renouveler chaque année l'adhésion à l'ADIL 74.

L'Agence Départementale d'Information Logement est en charge de gérer les demandes de logements sociaux, via le site SNE, pour le compte de la Commune. En échange, la Commune verse une cotisation à l'association dont le montant est calculé sur la base de 8 centimes d'euros par habitants, avec un montant minimum de 200€.

Après discussion, à 11 voix pour et 1 voix contre (Dominique HALLOT) valident l'adhésion à l'ADIL 74 pour l'année 2024.

#### **AVIS SUR LE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE DES DRANSES ET EST LEMANIQUE**

Le Maire informe les élus du projet de plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et Est lémanique porté par le SIAC, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Une enquête publique, du 13 mai au 13 juin, a lieu dans les Mairies d'Evian, de Vailly, de Montriond, de Bernex et d'Abondance. Dans ce cadre, la Préfecture sollicite un avis du Conseil municipal mais le Maire ne dispose pas de dossier dématérialisé. Celui-ci est consultable à la Mairie d'Evian. Le Maire invite les élus à se renseigner et regrette ce manque d'information.

Les élus décident de ne pas donner leur avis sans disposer d'informations sur ce plan pluriannuel.

#### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES ALPAGES (FOURS ET FOUYET)**

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint.

Vincent FREMONT explique aux élus que la fibre optique doit être installée partout où le réseau téléphone actuel passe ; il s'agit de garantir une continuité de service. Par conséquent, le SYANE prévoit le déploiement de la fibre dans les alpages des Fours et du Fouyet.

Les élus s'interrogent sur l'intérêt de tirer la fibre jusqu'aux alpages, sachant que ces lignes seront aériennes et que rapidement, elles risquent de se retrouver au sol, comme celles du téléphone. De plus, il s'agit d'argent public qui pourrait être économisé. Les Fours vont disposer d'une nouvelle antenne de téléphonie ; ce qui garantira du réseau dans l'avenir.

Vincent FREMONT confirme que la Commune peut prendre la décision de ne pas déployer la fibre optique dans les alpages mais quelle est la conséquence pour la Commune si des administrés demandent le raccordement dans quelques années.

Après discussion, les élus souhaitent interroger le SYANE sur les conséquences pour la Commune d'une décision de refus de déploiement. Vincent FREMONT confirme qu'il reviendra vers les élus pour faire connaître la réponse du SYANE.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, adjointe, qui présente le tableau récapitulatif des propositions de subventions de la Commission « communication, développement, association et tourisme » pour les associations pour l'année 2024.

|   |   |
|---|---|
| AMICALE SAPEURS POMPIERS                        | 3 000,00 €                                  |
| APEP  | 3 000,00 €                                  |
| BRASS BAND                                      | 10 800,00 €                                 |
| CLUB RENCONTRES ET LOISIRS                      | 2 150,00 €                                  |
| COMITE DE JUMELAGE                              | 6 124,00 €                                  |
| COUNTRY VALEDO                                  | 500,00 €                                    |
| ESVA - Multisports                              | 1 360,00 €                                  |
| ESVA – Stage sportif                            | 3€ par jour et par enfant, sur max 15 jours |
| JUDO CLUB DES PORTES DU SOLEIL                  | 460,00 €                                    |
| SECOURS EN MONTAGNE                             | 1 500,00 €                                  |
| SKI-CLUB ST JEAN D'AULPS                        | 28 000,00 €                                 |
| UNION NAT. ANCIENS COMBAT. 74                   | 500,00 €                                    |
| VIVRE ST JEAN                                   | 10 000,00 €                                 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE                            | 7 810,00 €                                  |
| FOIRE ET CONCOURS AGRICOLES - FOIRE AUX MOUTONS | 5 000,00 €                                  |
| FAMILLES RURALES                                | 3€ par jour et par enfant, sur max 15 jours |

Catherine VULLIEZ rappelle que les associations doivent participer à 2 animations pendant l'année sur la Commune.

Rébecca VERMANT apporte des précisions pour certaines associations.

Elle a reçu l'Association MAD HOUSE pour discuter de leur fonctionnement et de leurs projets. Ce qu'il recherche avant tout, ce sont des salles pour les répétitions, les spectacles... Cette association organise du théâtre pour les enfants et ne demande pas de subvention pour cette activité. Pour les adultes, MAD HOUSE reverse la recette de leurs spectacles à d'autres associations ; par conséquent, la Commune ne peut lui verser une subvention.

Elle confirme que l'association AULPS BUT ne demande pas de subvention mais l'entretien du terrain de pétanque pour ces tournois estivaux.

Elle informe les élus que Céline GROS, moutonnière, a monté une association pour l'organisation et la promotion de la Foire aux moutons qui se tiendra le samedi 19 octobre prochain. Elle a demandé une subvention au Département de 25 000€ et sollicite une subvention de la Commune pour acheter des lots pour les agriculteurs ; ce qui rend la Foire plus attractive pour les éleveurs de moutons. Rébecca VERMANT confirme que 300 moutons seront présents sur la Foire.

Le Maire ajoute que la Commune a également demandé une subvention au Département de 15 000€ pour promouvoir l'évènement et récompenser les éleveurs de vaches du concours agricole du dimanche 20 octobre.

Rébecca VERMANT explique le découpage de la subvention à ESVA. A réception de la liste des enfants de la Commune qui sont inscrits à l'association ESVA, il est proposé de donner 20€ par enfant inscrit à l'année aux multisports, comme pour le judo, soit un montant de 1 360€.

Pour les enfants qui sont inscrits pendant les vacances scolaires, au stage sportif, il est proposé d'appliquer la même règle que pour Familles rurales, soit une participation de la Commune à raison de 3€ par enfant et par jour, dans un maximum de 15 jours par an.

Pour la coopérative scolaire, Rébecca VERMANT propose de poursuivre la participation de la Commune à 55€ par enfants de l'école pour financer des sorties, activités sportives...

Après discussion, les élus valident à l'unanimité les subventions aux associations telles que présentées.

### **REMPLACEMENT DU CHALET DE LA PATINOIRE**

Le Maire rappelle que la Commune s'était engagée à créer un accès entre les deux chalets (patins et crêpes) loués à Sport 2000 pendant la saison hivernale.

Après avoir étudié les travaux nécessaires (menuiseries, étanchéité...), il a été convenu avec les Chalets Bailly de prendre un nouveau chalet unique. Pour les 2 chalets existants, le Maire confirme que le 1<sup>er</sup> est utilisable pour les animations, il est transportable par un engin des services techniques. Quant au 2<sup>ème</sup>, il nécessite quelques travaux pour être à nouveau utilisé ou vendu si la Commune n'en a pas l'utilité.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, l'acquisition de ce nouveau chalet.

### **DM N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire propose aux élus d'inscrire par DM les dépenses suivantes :

- 20 000€ pour le nouveau partenariat avec Caitlin McFarlane – en fonctionnement au 65748
- 17 850€ TTC pour l'acquisition du nouveau chalet de la patinoire – en investissement au 2188
- 45 400€ TTC pour la réfection du chemin des Follys – en investissement au 2128.

Il confirme que cela 3 ans que le chemin des Follys doit être repris et ces travaux concernent toute la longueur du Chemin. Les crédits seront pris sur la marge prévue lors du vote du budget.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus valident la décision modificative n°1 tel que présentée.

### **DM N°2 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose d'inscrire au 678 la somme de 3600 euros pour permettre des annulations sur le rôle d'eau de l'an dernier. Il rappelle que les nouvelles facturations correspondantes ne demandent pas de crédit supplémentaire.

Après discussion, et à l'unanimité, les élus valident la décision modificative n°2 tel que présentée.

## URBANISME

Les dossiers suivants ont été signés :

| <b>DOSSIER</b> | <b>DEMANDEUR</b> | <b>LIEU DIT</b>              | <b>OBJET</b>                             | <b>DECISION<br/>+ DATE</b>      |
|----------------|------------------|------------------------------|--|---------------------------------|
| DP24B17        | STUTTARD Maxine  | 48 impasse de la Chery       | Rénovation logement                      | REFUS<br>26/04/2024             |
| DP24B19        | HUGHUES Mark     | 856 route de la Moussière    | Modif. Toiture                           | ACCORD<br>13/05/2024            |
| DP24B21        | LOUIS Dominique  | 1587 route du Mont d'Evian   | Panneaux photovoltaïques                 | ACCORD<br>16/05/2024            |
| PC24B05        | MC INVEST        | 2515 route des Grandes Alpes | Création de 4 logements + stationnements | Classé sans suite<br>23/04/2024 |

## COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

### Réunion avec la FOL 74

Le Maire informe les élus de la réunion avec le Villages Vacances concernant le renouvellement de la mise à disposition du bâtiment et les travaux à prévoir : la sécurisation en bords de Dranse et la rénovation de la piscine. Le Village Vacances a été rempli tout l'hiver et prévoit une ouverture à l'année.

## QUESTIONS DIVERSES

### OAP de Plan Milieu

Rébecca VERMANT informe les élus que la Commune a reçu un avis conforme de l'Autorité Environnementale sur la demande d'examen au cas par cas pour la modification n°1 du PLUi-H. Cet avis précise que le dossier ne nécessite pas d'évaluation environnementale, il n'est pas assorti de recommandations ou de prescription. La procédure suit donc son cours.

### Poubelles

Pour une période test, les poubelles de la Commune ont été enlevés. Si besoin, elles seront remises en place selon les endroits.

### Location du terrain pour le paintball

Le Maire dispose de la délégation pour louer les terrains de la Commune mais souhaite tout de même interroger les élus. Après discussion, ils confirment la location de 800 euros, de la parcelle E2214, au Vernay Bron, pour une année aux mêmes conditions que l'an dernier.

### Réunions de quartier

Le Maire rappelle les réunions de quartier : les vendredis 31 mai, 7 juin et 14 juin à 19h30 à Essert la Pierre, Place de la Moussière et sur le parking de l'Abbaye. Tous les élus sont conviés à ces rencontres avec les habitants.

### Certification des adresses de la Commune

Le Maire confirme que la Commune doit certifier sur une base d'adresse locale toutes les adresses de la Commune, c'est une obligation légale depuis la loi 3DS. Cette base alimente une base d'adresse nationale qui sert aux services de secours, aux administrations publiques, aux GPS, aux livreurs...

### Cantine – quotient familial

Sylviane COTTET DUMOULIN informe les élus de la demande d'une administrée de mettre en place le quotient familial pour les tarifs de la cantine. Sophie COTTET avait déjà fait cette demande lors du Conseil municipal du 14 novembre 2022. La majorité des élus s'était positionnée contre dont les membres du comité scolaire. Un questionnaire avait été envoyé aux parents et la Mairie a alors reçu peu de retour, empêchant une quelconque étude possible. Les élus confirment leur volonté de ne pas instaurer le quotient familial pour les tarifs de la cantine. Sylviane COTTET DUMOULIN propose donc qu'un courrier réponse soit adressé avec des précisions sur les aides déjà disponibles, notamment par la CAF.

### Recours au Sous-Préfet

Le Maire informe les élus que Mme Sophie COTTET et M. Yves DELALE ont saisi M. le Sous-Préfet pour le dernier bulletin municipal et le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2024.

Concernant le bulletin, le Conseil municipal a apporté une réponse à la tribune de Sophie COTTET dans le même bulletin ; ce qui est contraire à la jurisprudence. Sylviane COTTET DUMOULIN et le Maire regrettent que l'imprimeur FILLION, qui travaille pour de nombreuses collectivités, ne les ait pas informés de cette spécificité. Le Maire a répondu à M. le Sous-Préfet qu'il en prenait acte.

Sophie COTTET et Yves DELALE ont fait un recours sur le PV du conseil du 15 janvier qui selon eux ne reflétait pas leur décision. Dans le PV de la séance suivante, la remarque d'Yves DELALE a été consigné ; les élus ont acté cette modification. M. le Sous-Préfet en a été informé.

Le Maire ajoute que toutes les remarques des élus ont toujours été consignées dans le PV du conseil suivant. M. le Sous-Préfet a rappelé à Mme Sophie COTTET et M. Yves DELALE qu'ils pouvaient contester les PV devant le tribunal administratif.

Le Maire regrette cette démarche pour une petite Commune comme la nôtre qui mobilise du personnel administratif pour y répondre.

### Prêt d'un véhicule Mitsubishi

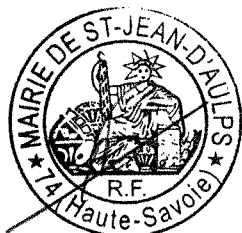
Le Maire confirme aux élus que le garage Mont-Blanc a prêté gratuitement un véhicule Mitsubishi Eclipse Cross à la Commune pour une durée de 1 an.

### Election européennes du 9 juin

Le Maire rappelle aux élus la tenue du bureau de vote le dimanche 9 juin pour les élections européennes.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 17 juin**

Le Maire,  
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,  
Sylviane COTTET DUMOULIN

